



Qu'est ce que le principe de subsidiarité ?

Pour commencer, comment peut-on situer ce principe de subsidiarité par rapport à la doctrine sociale de l'église ?

Rappelons d'abord que la doctrine sociale de l'Eglise (DSE) ne commence pas avec Rerum Novarum, comme on le dit souvent, texte qui traite surtout des rapports sociaux à la suite de la révolution industrielle. Le premier vrai texte de la DSE, c'est tout simplement le Décalogue, les 10 commandements, qui donnent les principes de la vie sociale, dans l'harmonie de notre vie entre le monde de la nature -la vie de tous les jours - et le monde de la grâce, la vie spirituelle. Sans parler des nombreux textes de théologiens et du Magistère.

Quels sont les principes importants de la DSE ?

Le premier principe, le plus fondamental, c'est **la dignité de l'homme**, car il est créé par Dieu dans une pensée d'amour et a Dieu pour finalité, dans la vision béatifique.

Ensuite le principe essentiel de la vie sociale, c'est celui du **Bien Commun**, de la primauté du bien commun : la communauté du bien d'un groupe (famille, village, quartier, association, entreprise, Province, Etat, Eglise) qui en est la finalité. Il en découle la notion de destination universelle des biens. Il existe, naturellement, **une hiérarchie des biens communs** jusqu'à la vision béatifique, le Bien Commun Souverain suprême, puisque c'est la Vie en Dieu pour l'éternité.

Enfin, **l'ensemble des principes qui régissent la vie sociale : autorité, liberté, responsabilité, et donc le principe de subsidiarité qui les complète.**

Il y a d'autres principes (fraternité, solidarité, etc.) mais voilà les principaux.

Comment se définit le principe de subsidiarité et quelle est son origine en fait ?

Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action revient à la plus petite entité capable de l'exécuter seule. Il va de pair avec **le principe de suppléance**, qui veut que quand l'action dépasse les capacités de la petite entité, l'échelon supérieur a le devoir de la soutenir, de 'suppléer', mais toujours dans les limites du principe de subsidiarité.

Il se retrouve ainsi dès Saint Thomas d'Aquin et a été formulé en 1931 par le pape Pie XI dans l'encyclique « Quadragesimo Anno » :

« On ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. »

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber. »

En résumé, ce principe de subsidiarité consiste à laisser agir chacun là où il peut intervenir, sans pour autant que l'Etat interfère.

Benoit XVI l'a aussi rappelé en 2005 : « *Nous n'avons pas besoin d'un État qui régent et domine tout, mais au contraire d'un État qui reconnaisse généreusement et qui soutienne, dans la ligne du principe de subsidiarité, les initiatives qui naissent des différentes forces sociales et qui associent spontanéité et proximité avec les hommes ayant besoin d'aide.* » (Deus Caritas est).

Il faut se méfier d'un État qui veut intervenir toujours et partout dans tous les domaines, se comportant ainsi comme un Etat totalitaire : l'État-providence, pas certain qu'il soit si providentiel ! **L'État doit exercer ses fonctions qu'on appelle régaliennes** qui sont, pour simplifier : la paix à l'intérieur, la paix à l'extérieur. Donc c'est la police la justice, les affaires étrangères, la défense, ainsi que l'ensemble des conditions financières et économiques, visant à ce que la nation soit équilibrée et qu'il y ait une juste répartition des richesses, afin que chacun atteigne son épanouissement.

Il faut naviguer entre deux extrêmes :

- l'État qui veut tout faire, c'est l'Etat totalitaire très porté par les tenants du marxisme, dont nous souffrons toujours en France
- l'Etat qui laisse tout faire, c'est le libéralisme absolu.

Le rôle de l'Etat, c'est d'aider à faire.

Que penser de la manière dont l'exerce la communauté Européenne ?

Là c'est un extraordinaire contresens ! Le principe de subsidiarité a été imposé par les Länder allemands, exemple de politique de subsidiarité, qui disposent de la capacité de prendre des décisions indépendamment du pouvoir fédéral de Berlin.

Ce principe est effectivement inscrit dans le traité de Maastricht, mais rappelé à l'envers. C'est-à-dire que la communauté européenne dit : c'est nous qui décidons à quel niveau se prennent les décisions. Le plus parfait exemple, qui est presque une provocation, ce sont les referendums de 2005. Le traité, visant à une constitution européenne, a fait l'objet de deux consultations : une en France au mois de mai et une autre début juin aux Pays-Bas. Dans les deux cas, les électeurs ont refusé et... la communauté européenne a passé outre : la négation absolue du principe de subsidiarité, prétendument inscrit dans l'article 5 de ladite constitution.

Peut-on dire en fait que le principe de subsidiarité c'est laisser la liberté de s'exercer, la liberté, la responsabilité de chacun s'exercer, là où il est placé ?

Là où il est placé, sur les attributions le concernant. Dans le respect de l'autorité et en ayant conscience de sa responsabilité, c'est tout bonnement **la liberté des enfants de Dieu**, non pas faire ce que l'on veut, mais vouloir ce que l'on fait, en gardant toujours comme absolue finalité le Bien commun de chaque entité.

Bibliographie - Pour aller plus loin :

- **Quadragesimo anno** – Pie XI – 15 mai 1931 - §48 - Editions Tequi
- **Centesimus annus** – Jean Paul II – 1er mai 1991 - §48 - Editions Tequi
- **Deus Caritas Est** - Benoît XVI – 25 décembre 2005 §26 et §28 b) - Editions Tequi
- **Catéchisme de l'Église Catholique** n° 1883 – 1884 – 1885 - Editions Mame
- **Construire la civilisation de l'amour** : synthèse de la doctrine sociale de l'Église
Père Marc-Antoine Fontelle – Editions Téqui
- **Comprendre la Doctrine sociale de l'Église** - Anne Despaigne - Editions : Traditions Monastiques